



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-026-2019-09

PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## **Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)**

IDF-2019-09-10-021 - ARRETE portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation (3 pages)	Page 3
IDF-2019-09-10-022 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE de M. Alain CAUMEIL au pôle évaluations - évaluateurs (2 pages)	Page 7
IDF-2019-09-10-025 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE de M. Alain CAUMEIL au pôle GPP - cadres A (3 pages)	Page 10
IDF-2019-09-10-026 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE de M. Alain CAUMEIL au pôle GPP - cadres B (3 pages)	Page 14
IDF-2019-09-10-027 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE de M. Alain CAUMEIL au pôle GPP - cadres C (3 pages)	Page 18
IDF-2019-09-10-024 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE de M. Alain CAUMEIL au pôle GPP - gestion générale (5 pages)	Page 22
IDF-2019-09-10-023 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE de M. Alain CAUMEIL au pôle PPR - BIL (2 pages)	Page 28
IDF-2019-09-10-029 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE de M. Alain CAUMEIL au pôle ventes mobilières - Cadres A de la DPC (1 page)	Page 31
IDF-2019-09-10-028 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE de M. Alain CAUMEIL au pôle ventes mobilières - CAV Paris cadres B (4 pages)	Page 33
IDF-2019-09-10-030 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE de Mme Anne-Marie CHEVALIER au pôle ventes mobilières - Cadres A du SOV (2 pages)	Page 38
IDF-2019-09-10-031 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE de Mme Anne-Marie CHEVALIER au pôle ventes mobilières - CAV cadres ordonnateurs (5 pages)	Page 41

## **Etablissement public foncier Ile de France**

IDF-2019-09-18-003 - Décision n° 2019-66 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL à Julien BARRIAT (1 page)	Page 47
---	---------

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2019-09-10-021

**ARRETE**

portant désignation des agents habilités à représenter  
l'expropriant  
devant les juridictions de l'expropriation

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**

3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

**REF : 2019-23**

**ARRETE**

**portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant  
devant les juridictions de l'expropriation**

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R1212-19 et suivants, R3221-1 et suivants, D3221-4 et D1212-25 ;

**VU** le décret n° 2015-980 du 31 juillet 2015 relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les agents mentionnés en annexe au présent arrêté sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation des départements de la région Île-de-France en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'Etat ;
- et, sur leur demande, au nom des établissements publics de l'Etat.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation n°2019-01-10-002 consentie le 10 janvier 2019 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France et affichée dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2019  
L'administrateur général des finances publiques

**Alain CAUMEIL**

Annexe à l'arrêté du 10 septembre 2019  
portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant  
devant les juridictions de l'expropriation

<b>Nom du délégataire</b>	<b>Grade</b>
Myriam ABRAHAMI	Inspectrice des finances publiques
Sihem AYADI	Inspectrice principale des finances publiques
Nicolas BODIN	Inspecteur des finances publiques
Lionel BORDE	Inspecteur des finances publiques
Franck BORDES	Inspecteur des finances publiques
David BOURGEAT-LAMI	Inspecteur des finances publiques
Roland BOYER	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Alain COCHERIL	Inspecteur des finances publiques
Florence COLLART	Inspectrice des finances publiques
Raphaël CORREIA RIBEIRO	Inspecteur des finances publiques
François COTTALORDA	Inspecteur des finances publiques
Lionel COUZON	Inspecteur des finances publiques
Frédéric CURTELIN	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Eric DAL-BUONO	Inspecteur principal des finances publiques
Cyrille DEHAYES	Contrôleur principal des finances publiques
Mohamed DE LORGERIL	Inspecteur des finances publiques
Frédéric DOUCET	Inspecteur principal des finances publiques
Élodie DURAND	Inspectrice des finances publiques
Jérôme ELOUNDOU	Inspecteur des finances publiques
Philippe GIBERT	Inspecteur des finances publiques
Dominique GODET	Inspecteur des finances publiques
Anna GOMAN	Inspectrice des finances publiques
Gildas GUYADER	Contrôleur principal des finances publiques
Sophia HAJY	Inspectrice des finances publiques
Patrice HECHINGER	Inspecteur des finances publiques
Frédéric LAURENT	Administrateur des finances publiques adjoint
Eric LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Raphaël LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Danielle LEFEUVRE LE VAN HUY	Inspectrice des finances publiques
Muriel LOUIS	Inspectrice des finances publiques
Frédéric LUNETEAU	Inspecteur des finances publiques
Mohamed MAALOU	Inspecteur des finances publiques
Elena MAN	Inspectrice des finances publiques
Laurence MARAMBAT	Inspectrice des finances publiques
Brigitte MEAK	Inspectrice des finances publiques

Evelyne NEWLAND	Inspectrice divisionnaire des finances publiques
Tony PESOU	Inspecteur des finances publiques
Katell PETITFRERE- GOULFIER	Inspectrice des finances publiques
Pierre RENUCCI	Inspecteur des finances publiques
Patrice ROUX	Inspecteur des finances publiques
Didier SENTENAC	Inspecteur des finances publiques
Rosalie SIMEONI-HUYNH	Inspectrice des finances publiques
Jérémie THEROND	Inspecteur des finances publiques
Céline THIOLLIER	Inspectrice des finances publiques
Françoise VIARD	Inspectrice des finances publiques
Patrick VILLERONCE	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Patrice VUILLEMIN	Inspecteur des finances publiques
Amaury WATTELEZ	Inspecteur des finances publiques

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2019-09-10-022

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**  
de M. Alain CAUMEIL au pôle évaluations - évaluateurs



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**

3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

**REF : 2018-24**

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

### **L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R1212-19 et suivants, R3221-1 et suivants, R4111 et suivants, D3221-4 et D1212-25 ;

**VU** le décret n° 2015-980 du 31 juillet 2015 relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement ;

**VU** le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs et contrôleurs des finances publiques, mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, en mon nom, lorsqu'ils n'excèdent pas un montant de 600 000 € en valeur vénale et de 60 000 € en valeur locative :

- les avis du domaine ;
- les promesses de vente et adhésions à l'ordonnance d'expropriation.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2018-09-10-019 consentie le 10 septembre 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France et affichée dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2019  
L'administrateur général des finances publiques

**Alain CAUMEIL**





**Annexe à l'arrêté du 10 septembre 2019 portant délégation de signature en matière d'avis du domaine, promesses de vente et adhésions à l'ordonnance d'expropriation.**

<b>Nom du délégataire</b>	<b>Grade</b>
Myriam ABRAHAMI	Inspectrice des finances publiques
Nicolas BODIN	Inspecteur des finances publiques
Lionel BORDE	Inspecteur des finances publiques
Franck BORDES	Inspecteur des finances publiques
David BOURGEAT-LAMI	Inspecteur des finances publiques
Sandrine COLAS	Inspectrice des finances publiques
Florence COLLART	Inspecteur des finances publiques
Raphaël CORREIA RIBEIRO	Inspecteur des finances publiques
François COTTALORDA	Inspecteur des finances publiques
Lionel COUZON	Inspecteur des finances publiques
Cyrille DEHAYES	Contrôleur principal des finances publiques
Mohamed DE LORGERIL	Inspecteur des finances publiques
Elodie DURAND	Inspectrice des finances publiques
Jérôme ELOUNDOU	Inspecteur des finances publiques
Dominique GODET	Inspecteur des finances publiques
Anna GOMAN	Inspectrice des finances publiques
Philippe GIBERT	Inspecteur des finances publiques
Gildas GUYADER	Contrôleur principal des finances publiques
Sophia HAJY	Inspectrice des finances publiques
Patrice HECHINGER	Inspecteur des finances publiques
Danielle LEFEUVRE-LE VAN HUY	Inspectrice des finances publiques
Eric LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Raphael LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Muriel LOUIS	Inspectrice des finances publiques
Frédéric LUNETEAU	Inspecteur des finances publiques
Elena MAN	Inspectrice des finances publiques
Laurence MARAMBAT	Inspectrice des finances publiques
Mohamed MAALOU	Inspecteur des finances publiques
Brigitte MEAK	Inspectrice des finances publiques
Tony PESOU	Inspecteur des finances publiques
Katell PETITFRERE- GOULFIER	Inspecteur des finances publiques
Pierre RENUCCI	Inspecteur des finances publiques
Patrice ROUX	Inspecteur des finances publiques
Didier SENTENAC	Inspecteur des finances publiques
Rosalie SIMEONI-HUYNH	Inspectrice des finances publiques
Jérémie THEROND	Inspecteur des finances publiques
Céline THIOLLIER	Inspectrice des finances publiques
Patrice VUILLEMIN	Inspecteur des finances publiques
Amaury WATTELEZ	Inspecteur des finances publiques

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2019-09-10-025

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**  
**de M. Alain CAUMEIL au pôle GPP - cadres A**



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2019-27

# ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

## ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de la compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 50 000 € ;
- les autorisations de paiement jusqu'à 50 000€ ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » se rapportant aux biens sans



maître jusqu'à 50 000 € ;

- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 50 000€.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2018-01-10-003 consentie le 10 janvier 2019 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2019

L'administrateur général des finances publiques

**Alain CAUMEIL**

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 10 SEPTEMBRE 2019 PORTANT DÉLÉGATION DE  
SIGNATURE

Liste des inspecteurs des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>NOM - Prénom</b>
BAREGE Pascal
BIWAND Martial
BRUNET Frédéric
DA SILVA Louis
DESRAVINES José
FARGETTON Olivier
FOYARD Hélène
HESS Bernard
JOULIA Johnny
LEFLOC Fabrice
SCHRAMBACH Claire
SOTTEAU Arnaud
TANCRE Marion
THACH Chrisna
THIEBAUT BARLATIER DE MAS Arnaud
VU NGOC Emmanuel
WOLOSZYN Lise

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2019-09-10-026

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**  
de M. Alain CAUMEIL au pôle GPP - cadres B



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

**REFERENCES : 2018-28 BIS**

## **ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code civil , notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 10 000 € ;
- les autorisations de paiement dans la limite de 10 000 € ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 10 000 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 10 000 €.



**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2018-09-10-023 consentie le 10 septembre 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2019

**Alain CAUMEIL**



ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU SEPTEMBRE 2019  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
Liste des contrôleurs des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>Nom - Prénom</b>
BAUMANN Jessica
CENTRES Sophie
CHEYROUSE Martine
HATTE Nadine
JARDINE Harinoro
MBOG Nadia
PALUT Cécile
PONCHUT Frédéric
ROY Cyril
SOLLIER Nicolas
VERNAY Patrice
WU Guanjing

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2019-09-10-027

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**  
de M. Alain CAUMEIL au pôle GPP - cadres C



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-29 BIS

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux agents des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 5 000 € ;
- les autorisations de paiement dans la limite de 5 000 € ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 5 000 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 5 000 €.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2018-09-10-024 consentie le 10 septembre 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2019,  
L'administrateur général des finances publiques

**Alain CAUMEIL**

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 2 SEPTEMBRE 2019  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
Liste des agents des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>Nom - Prénom</b>
AGZOU Rabia
BERGOGNE Yannick
BOTTON Catherine
DELAMARE Françoise
HUMBERT Nicolas
LEGOUAIL Barbara

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2019-09-10-024

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**  
de M. Alain CAUMEIL au pôle GPP - gestion générale

## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2019-31

# ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale,  
directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le code du domaine de l'État, notamment ses articles R 150-2 ; R 158 et suivants ;

**VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

## ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- tous les courriers, y compris les demandes de prise de possession de valeurs et autres bien détenus par des tiers sans limite de montant, relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes<sup>(1)</sup> dont la gestion a été confiée au domaine ;

---

<sup>(1)</sup> prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

- tous les actes administratifs se rapportant à l'appréhension, la gestion et la liquidation des successions, y compris en déshérence, qui ont été confiées au Domaine ;
- les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- les reçus et décharges d'objets, papiers, or, bijoux, sommes d'argent, carnets de caisse d'épargne, titres et valeurs mobilières ;
- la délivrance de legs particuliers ;
- la régularisation des actes notariés engagés par le défunt de son vivant ;
- les autorisations de vendre les biens mobiliers par un tiers dans la limite de 5000 euros ;
- les réquisitions et procès-verbaux de levée de scellés.

**Article 3 :** Délégation est également donnée à effet de procéder à l'ouverture de tous coffres-forts loués par une personne dont l'administration et la liquidation de la succession a été confiée au Domaine, et d'en retirer les objets qui y sont contenus.

**Article 4 :** La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2019-01-10-004 consentie le 10 janvier 2019 et la délégation n°2018-01-02-026 consentie le 2 janvier 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2019

L'administrateur général des finances publiques

**Alain CAUMEIL**



ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU septembre 2019 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des inspecteurs des finances publiques

Gestion des patrimoines privés

<b>NOM - Prénom</b>
BAREGE Pascal
BERGER Charlotte
BIWAND Martial
BRUNET Frédéric
CACALY Catherine
DA SILVA Louis
DESRAVINES José
FARGETTON Olivier
FOYARD Hélène
HESS Bernard
JOULIA Johnny
LEFLOC Fabrice
L'HOPITALIER Jean-Noël
POISSON Sébastien
RAYROLLES Gilles
RETAUD Annie
SCHRAMBACH Claire
SOTTEAU Arnaud
TANCRE Marion
THACH Chrisna
THIEBAUT BARLATIER DE MAS Arnaud
VU NGOC Emmanuel
WOLOSZYN Lise

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU septembre 2019  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
Liste des contrôleurs des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>Nom - Prénom</b>
BAUMANN Jessica
CENTRES Sophie
CHEYROUSE Martine
HATTE Nadine
JARDINE Harinoro
MBOG Nadia
PALUT Cécile
PONCHUT Frédéric
ROY Cyril
SOLLIER Nicolas
VERNAY Patrice
WU Guanjing

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU septembre 2019

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des agents des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>Nom - Prénom</b>
AGZOU Rabia
BERGOGNE Yannick
BOTTON Catherine
CHAUFFOUR Gaël
DELAMARE Françoise
HUMBERT Nicolas
LEGOUAIL Barbara

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2019-09-10-023

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**  
de M. Alain CAUMEIL au pôle PPR - BIL



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**

3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

**REFERENCES : 2018-25**

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice des finances publiques, ordonnateur secondaire de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**VU** le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délègue sa signature d'ordonnateur secondaire pour les opérations de la direction nationale d'interventions domaniales relatives à l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement et d'investissement, aux recettes non fiscales assignées auprès du Comptable spécialisé du domaine (CSDOM), du Contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) Finances, et du Directeur départemental des finances publiques du Val de Marne, dans la limite exclusive de 5000 € à :

- M. Jean-François DELHOM, inspecteur des finances publiques,
- M. Michel BATY, inspecteur des finances publiques,
- M. Sylvain BEHOTEGUY, contrôleur des finances publiques,
- M. Alain HEULLE, contrôleur des finances publiques,
- M. Eddy Riant, agent administratif des finances publiques,
- M. Benoît BUDIN, agent administratif des finances publiques,
- M. Anthony ROME, agent administratif des finances publiques

**Article 2** : Délègue sa signature pour effectuer les ordres de restitution sans ordonnancement préalable de la direction nationale d'interventions domaniales à :



- M. Jean-François DELHOM, inspecteur des finances publiques,
- M. Sylvain BEHOTEGUY, contrôleur des finances publiques,
- Mme Viviane TARTE, agente administrative des finances publiques
- M. Benoît BUDIN, agent administratif des finances publiques,
- M. Anthony ROME, agent administratif des finances publiques.

**Article 3** : Délègue sa signature pour réaliser les dépenses sur cartes d'achat de la direction nationale d'interventions domaniales au titre des programmes 156 et 907 dans la limite des plafonds fixés individuellement auprès de la BNP :

- M. Michel BATY, inspecteur des finances publiques,
- M. Alain HEULLE, contrôleur des finances publiques,
- M. Ziane MAHNI, agent administratif des finances publiques.
- Mme Viviane TARTE, agente administrative des finances publiques,
- M. Thierry DOUY, agent administratif des finances publiques,
- M. Eddy Riant, agent administratif des finances publiques.

**Article 4** : Délègue sa signature pour valider les frais de déplacements du portail FDD au titre des programmes 156 et 907 pour la DNID dans la limite de 5000 € :

- M. Jean-François DELHOM, inspecteur des finances publiques,
- M. Sylvain BEHOTEGUY, contrôleur des finances publiques,
- M. Benoît BUDIN, agent administratif des finances publiques.

**Article 5** : Délègue sa signature aux personnes suivantes pour valider dans l'application Chorus les engagements juridiques, les recettes non fiscales, les demandes de paiement, et certifier les services faits relevant du périmètre du centre de services partagés de la direction nationale d'interventions domaniales, dans le cadre des délégations de gestion réalisées par les délégants :

- Mme Sylvie ALBANHAC, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
- Mme Christelle LE ROUZIC, contrôleur principale des finances publiques,
- M. Victor DUONG, agent administratif des finances publiques,
- Mme Sophie CHANTELAUZE, agente administrative des finances publiques,
- Mme Monelle MARIE-LUCE, agente administrative des finances publiques,
- Mme Dieulène CYRIL, agente administrative des finances publiques,
- M. Emmanuel BERIDOT, agent administratif des finances publiques,
- Mme Sabrina DJERROUD, agente administrative des finances publiques,
- M. Christophe MOURET, contrôleur des finances publiques.

**Article 6** : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2018-09-10-020 consentie le 10 septembre 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2019

Anne-Marie CHEVALIER

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2019-09-10-029

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**  
de M. Alain CAUMEIL au pôle ventes mobilières - Cadres  
A de la DPC

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**

3, avenue du Chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

**REFERENCES : 2018-36 BIS**

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de Directeur de la Direction Nationale d'Interventions domaniales.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à **MMes Cécile MUGARD, Edwige CHIMI**, à **MM. Mathieu GOMEZ, Jules KINDA** et **Adrien TIREL**, inspecteurs des finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom :

- ◆ en matière d'appels d'offres, les approbations de soumissions pour la vente de biens mobiliers dans la limite d'un prix n'excédant pas 25 000€ et ne portant pas sur des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- ◆ en matière de cessions amiables, après approbation préalable de la direction, l'avis donné sur la valeur vénale du bien mobilier dans la limite n'excédant pas 25 000€ ;
- ◆ les locations de biens mobiliers jusqu'à 1 500€ ;
- ◆ les courriers d'accompagnement administratifs simples relatifs aux appels d'offres, aux cessions amiables, aux réclamations et aux marchés publics afférents à l'activité des ventes mobilières.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation 2019-05-27-002 consentie le 27 mai 2019 et sera publiée recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2019

**Alain CAUMEIL**



Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2019-09-10-028

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**  
**de M. Alain CAUMEIL au pôle ventes mobilières - CAV**  
**Paris cadres B**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**

3, avenue du Chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

**REFERENCES : 2018-34 BIS**

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1** - Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques, assistants des commissaires aux ventes, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe au présent arrêté :

- ◆ tous les actes de gestion (acceptation ou refus des propositions de remises, résolutions pour non enlèvement, restitutions, transferts de biens, courriers d'injonction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;

**Article 2** – En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire, l'assistant a délégation pour signer en mon nom :

- ◆ Les procès verbaux de destruction et déconstruction dans le cadre du marché d'enlèvement des VHU (véhicules hors d'usage);
- ◆ L'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ;
- ◆ Les acceptations de devis ;

- ◆ L'affectation de véhicules dans le cadre des demandes des services de police et de gendarmerie ;
- ◆ Le contrôle de régularisation définitive des ventes par adjudication ;
- ◆ Les statistiques trimestrielles.

**Article 3** : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2018-09-10-011 consentie le 10 septembre 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2019

**Alain CAUMEIL**

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 10 SEPTEMBRE 2018

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des Contrôleurs des Finances Publiques

Pôle Ventes Mobilières

<b>CAV</b>	<b>Nom – Prénom</b>	<b>Attributions</b>	<b>Compétence territoriale</b>
<b>IDF Fourrières</b>	JULIENNE Patricia	Fourrières administratives et judiciaires	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
	LAVIELLE Philippe		
	DE BARROS Michel		
<b>IDF ADM</b>	ANÉ Vincent	Tous biens à l'exception des véhicules de fourrières, des remises de scellés des juridictions, des objets trouvés et des biens des hébergés	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
	NIGON Sheila		
	NAHON Boris		



Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2019-09-10-030

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**  
**de Mme Anne-Marie CHEVALIER au pôle ventes**  
**mobilières - Cadres A du SOV**

*Délégation de signature, DNID*



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**

3, avenue du Chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

**REFERENCES : 2018-40 BIS**

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

### **L'administratrice des finances publiques, ordonnateur secondaire de la direction nationale d'Interventions domaniales**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

**VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des marchés publics ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à **Mme Marie-Laure COESY**, responsable du service « Organisation des ventes », inspectrice des finances publiques, et en cas d'absence ou d'empêchement à **Mme Clémence FROBERT-ASTAIX**, inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom, les actes suivants :

- l'engagement juridique des frais de vente liquidés hors procédure de marché public (publicité) dont le montant HT n'excède pas 15 000€ (par unité de prestation ou, pour les prestations à exécution successives, sur une année) ;
- les bons de commandes de prestations inférieures à 15 000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la direction nationale d'interventions domaniales ;



- l'attestation du service fait des prestations afférentes à l'organisation des ventes mobilières dans le cadre d'un marché public ;
- l'instruction et la liquidation des frais de garde.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2018-09-10-015 consentie le 10 septembre 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2019

**Anne-Marie CHEVALIER**



Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2019-09-10-031

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**  
de Mme Anne-Marie CHEVALIER au pôle ventes  
mobilières - CAV cadres ordonnateurs

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**

3, avenue du Chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

**REFERENCES : 2018-42 BIS**

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

### **L'administratrice des finances publiques, ordonnateur secondaire de la direction nationale d'Interventions domaniales**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>**: Délégation de signature est donnée aux commissaires aux ventes, à l'effet de signer, en mon nom dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe 1 au présent arrêté :

- L'engagement juridique des frais de vente liquidés hors procédure de marché public (gardes meubles, expertises,...) dont le montant HT n'excède pas 15 000 € (par unité de prestation ou, pour les prestations à exécution successives, sur une année) ;
- Les bons de commandes de prestations inférieures à 15 000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la direction nationale d'interventions domaniales ;
- L'instruction et la liquidation des frais de garde.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire, l'assistant a délégation pour signer en mon nom dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe 2 au présent arrêté :

- L'engagement juridique des frais de ventes liquidés hors procédure de marché public dont le montant HT n'excède pas 15 000 € (par unité de prestation ou pour les prestations à exécution successive sur une année) ;
- Les bons de commande de prestations inférieures à 15000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la direction nationale d'interventions domaniales ;
- L'instruction et la liquidation des frais de garde.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire « Justice – Objets trouvés – Hébergés », **M. Rachid HAMOUNI**, inspecteur des finances publiques, a délégation pour signer en mon nom et dans la limite des attributions et compétences de ce commissariat :

- l'attestation du service fait des prestations afférentes à l'organisation des ventes mobilières dans le cadre d'un marché public ;
- l'instruction et la liquidation des frais de garde.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Rachid HAMOUNI**, responsable du magasin domanial d'Île-de-France, délégation est donnée à **M. Paul LABICHE**, contrôleur des finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom, dans la limite des attributions et compétences du CAV « Justice-Objets trouvés-Hébergés ».

**Article 5**: La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2018-09-10-016 consentie le 10 septembre 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2019

**Anne-Marie CHEVALIER**

ANNEXE 1 A L'ARRÊTÉ du 10 SEPTEMBRE 2019  
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
 Liste des Inspecteurs des Finances Publiques  
 Commissaires aux ventes - Pôle Ventes Immobilières

<b>Nom – Prénom</b>	<b>Compétence territoriale</b>
COINDET Laetitia	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
GOMEZ Camille	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
EL MANOUZI Amal	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
BOURQUIN Christophe	Départements : 1, 7, 26, 38, 42, 69, 73, 74
CHINIARD Christine	Départements : 04, 05, 06, 13, 83, 84
CLAUDOT- ROY Thierry	Départements : 8, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88
DAVID Aurélie	Départements : 14, 22, 29, 35, 50, 53, 56, 61, 72.
DAVID Florie	Départements : 10, 21, 25, 39, 45, 58, 70, 71, 89, 90
DARMON Stéphane	Départements : 3, 15, 18, 19, 23, 36, 43, 48, 63, 87
LEIZOUR Johann	Départements : 2, 27, 59, 60, 62, 76, 80
MARTIN Olivier	Départements : 16, 24, 32, 33, 40, 47, 64, 65
RANGER Aurélie	Départements : 17, 37, 41, 44, 49, 79, 85, 86
CASTANG Karine	Départements : 9, 11, 12, 30, 31, 34, 46, 66, 81, 82

## ANNEXE 2 A L'ARRÊTÉ DU 10 SEPTEMBRE 2019

## PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

## Liste des Contrôleurs des Finances Publiques

## Pôle Ventes Mobilières

<b>CAV</b>	<b>Nom – Prénom</b>	<b>Compétence territoriale</b>
<b>IDF Fourrières</b>	JULIENNE Patricia	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
	LAVIELLE Philippe	
	DE BARROS Michel	
	CAUVAS Rachel	
<b>IDF Administratif</b>	ANÉ Vincent	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
	NIGON Sheila	
<b>BORDEAUX</b>	BUISSON Emmanuelle	Départements 16, 24, 32, 33, 40, 47, 64, 65
	MESPOULEDE Arnaud	
<b>DIJON</b>	DOUSSE-PLANTE Bruno	Départements 10, 21, 25, 39, 45, 58, 70, 71, 89, 90
	NARDON Christine	
<b>LILLE-LOMME</b>	RHALMI Rachida	Départements 02, 27, 59, 60, 62, 76, 80
	TELLIER Aurélien	
<b>LYON</b>	DELADERIERE Soazig	Départements 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74
	FOURCAIL Philippe	
<b>MARSEILLE</b>	CHALEROUX Roselyne	Départements 04, 05, 06, 13, 83, 84
	PADOVANI Valérie	
<b>CLERMONT-FERRAND RIOM</b>	ETIENNE Brigitte	Départements 03, 15, 18, 19, 23, 36, 43, 48, 63, 87
	FERCHAUX Jocelyn	
<b>NANCY-TOUL</b>	GUNTZBURGER Cyril	Départements 08, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88
	REVOL Delphine	
<b>POITIERS</b>	MARQUES Fanny	Départements 17, 37, 41, 44, 49, 79, 85, 86
	PIERRE Nathalie	

<b>CAV</b>	<b>Nom – Prénom</b>	<b>Compétence territoriale</b>
<b>RENNES</b>	GESTALIN Servan	Départements 14, 22, 29, 35, 50, 53, 56, 61, 72
	ANDRE Laurence	
<b>TOULOUSE</b>	GRACZYK Jean	Départements 09, 11, 12, 30, 31, 34, 46, 66, 81, 82
	CAZALS Pierre	

Etablissement public foncier Ile de France

IDF-2019-09-18-003

Décision n° 2019-66

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU  
DIRECTEUR GENERAL à Julien BARRIAT**

**Décision n° 2019-66**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL**

---

**Le Directeur général,**

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Julien BARRIAT, Chef de projets fonciers ORCOD-IN, à l'effet de :

- Pour la signature de l'acte d'acquisition portant sur les locaux commerciaux UNIBAIL sis place Henri Barbusse à GRIGNY (91350) d'un montant de 1 360 000€ (un million trois cent soixante mille Euros) et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 18 septembre 2019.

Fait à Paris, le

**18 SEP. 2019**

Le Directeur général,  
**Gilles BOUVELOT**

